

RESTAURANT DE LA CHALDETTE Commune de Brion (Lozère)

Cahier des charges pour la location-gérance du restaurant de la résidence de la Chaldette



1) Objet de la location gérance

Par concession du Département de la Lozère la Société d'Economie Mixte de la Lozère (SELO) exploite, dans le hameau de la Chaldette :

- L'établissement thermal, spécialisé dans la remise en forme, dont l'activité est en progression régulière depuis sa mise en service en 1995. Le centre reçoit principalement une clientèle de remise en forme pour des produits à la journée, week-end ou forfaits semaines. Une clientèle de curistes (18 jours) est également présente sur le site.
- la résidence rénovée totalement en 1999 comportant :
 - 15 appartements autonomes et équipés de cuisines, gérés en locatif touristique directement par la SELO

La résidence comporte également un restaurant, situé au rez-de-chaussée et ouvrant sur une terrasse et un jardin privatif, le tout à 100 mètres des thermes.

La bâtisse est de caractère et de grand confort intérieur : l'ensemble architectural, les mobiliers et équipements sont de grande qualité.

La gestion du restaurant fait l'objet d'un appel à candidature pour un contrat de subdélégation de service-public (équivalent à une location gérance) à intervenir à partir de la saison 2022.

2) Capacité d'accueil et décomposition des locaux

La location gérance est proposée pour les locaux suivants :

- * salon-bar avec cheminée,
- * salle de restaurant, composée d'une pièce centrale et de plusieurs petits espaces plus privatifs et communicants,
- * une cuisine équipée,
- * une terrasse extérieure,
- * des locaux annexes (sanitaires communs avec la résidence, hall d'accueil, locaux techniques, cave...),
- * un logement de fonction de type studio équipé.
- * une licence IV.

Le restaurant peut accueillir 35 à 40 personnes sous sa configuration actuelle.

3) Conditions de la location gérance

3.1 – Dates d'ouverture

La station thermale est habituellement ouverte de début février à fin novembre sans aucune interruption.

La SELO souhaite que le restaurant soit ouvert au maximum tout au long de la saison, en synergie avec la station thermale.

Ainsi, le candidat proposera ses services de restauration pour une offre resto commune packagée commercialisée par la SELO (hébergement en appartements et repas au restaurant par exemple).

Il s'engagera à assurer une prestation de restauration permettant à la SELO de vendre dans ses hébergements des nuitées en pension ou ½ pension incluant le petit déjeuner en plus des repas vendus directement dans le restaurant à la clientèle extérieure.

Durant les vacances scolaires de toutes les zones, le restaurant devra être ouvert 7/7
à minima 5/7 le reste de l'année.

Les jours de fermeture hebdomadaires pourront être le mardi et le jeudi uniquement.

L'ouverture pourra se limiter au vendredi samedi dimanche les mois de janvier

3.2- Conditions juridiques et financières de la gérance

- Le contrat à intervenir entre les parties est un contrat de gérance libre comportant une clause de tacite renouvellement.
- Le loyer annuel de la gérance s'élève à 8.400 € HT revalorisé sur la base de l'évolution du chiffres d'affaires, après deux ans d'exploitation.
- Une caution de 3 000 €uros sera demandée à la signature du contrat.

4) Clauses diverses

* Des relations commerciales et une collaboration permanente s'établiront entre le Restaurateur et la SELO, gestionnaire de la station thermale et des hébergements.

* A ce titre, les produits séjours commercialisés par la SELO peuvent comporter des prestations de restauration sous-traitées au Gérant.

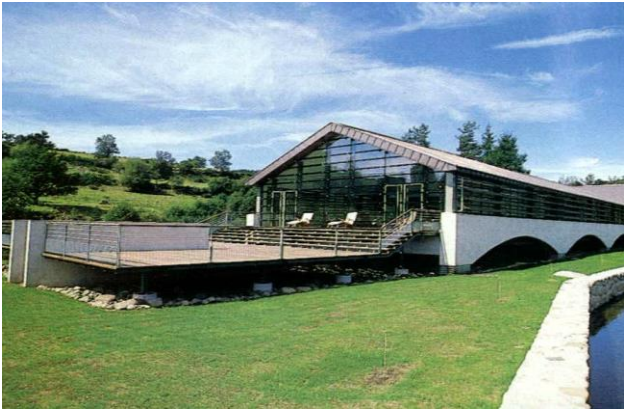
* Le Gérant pourra également, en accord à intervenir avec la SELO, louer des appartements pour sa clientèle en cas de disponibilité.

5) Modalités de la candidature

Pour que la candidature soit étudiée, le candidat devra impérativement adresser une lettre d'intention accompagnée de ses références professionnelles.

Il devra justifier par des éléments probants (certification sur l'honneur de la détention actuelle des fonds) de sa capacité à honorer les conditions financières du contrat.

Toutes les communications se feront sur restochaldette@france48.com





Logement de fonction

